TEREA
Terre Environnement Aménagement
78 la Canebière
13 001 MARSEILLE
recrut@terea.net

Assistants techniques internationaux – République du Congo
Aménagement forestier / Certification

TEREA (www.terea.net)

TEREA – Terre Environnement Aménagement – est un bureau d'études de droit privé, proposant conseil, formation, expertise et assistance technique dans les domaines de l'environnement, la gestion forestière durable, la filière bois, l'agroforesterie.

TEREA accompagne ses clients depuis ses agences en Argentine, au Cameroun, au Gabon et en France, dans la gestion responsable, l'optimisation et la valorisation des ressources naturelles et répond ainsi aux grands enjeux mondiaux, liés au développement durable, à la préservation de l'environnement, au maintien de la biodiversité, et à la lutte contre les changements climatiques.

TEREA fonde son activité sur une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de collaborateurs permanents, constituée d'ingénieurs en environnement, d'ingénieurs forestiers, d'écologues, de cartographes, de sociologues, de spécialistes de la filière bois, du climat, de l'agroforesterie…

Contexte

Le Congo est l'un des premiers pays d'Afrique subsaharienne à avoir signé un **Accord de Partenariat Volontaire (APV)** avec l'Union Européenne (second importateur de bois derrière la Chine) pour l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT), en 2010.

En 2016, le Congo a développé un logiciel dénommé **Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)** pour faciliter la gestion et la centralisation des informations relatives au Système de Vérification de la Légalité (SVL). Au cours de l'année 2017, le Congo a également finalisé et validé techniquement toutes les procédures de vérification de la légalité ainsi qu'un manuel de gestion des cas de non-respect de la légalité des bois. Le Plan quinquennal de mise en œuvre de l'APV FLEGT 2018-2022 au Congo prévoit le déploiement progressif national du logiciel SIVL et du SVL en général.

D'autre part, le Code Forestier a introduit et défini l'obligation **d'aménagement des concessions forestières**. La Loi portant Code forestier n°33-2020 du 8 juillet 2020, actuellement en vigueur, réaffirme cette obligation. L'APV-FLEGT en fait un des critères principaux de légalité des entreprises. Les plus petits opérateurs, exploitants des petites ou moyennes concessions forestières, ont des difficultés à se conformer à cette obligation. Or, pour obtenir leur certificat de légalité, ces entreprises doivent réaliser et suivre le plan d'aménagement forestier de leurs concessions.

La Commission Européenne appuie le déploiement du SIVL et soutient les petites et moyennes concessions dans la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement, à travers le recrutement d'une assistance technique « **Système de vérification de la légalité et appui à l'aménagement** ». L'assistance technique sera mobilisée pour une durée de 3 ans avec deux objectifs :

- Contribuer à l'opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL) de l'APV FLEGT en général, et du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) en particulier ;
- Appuyer l'aménagement simplifié des petites et moyennes superficies forestières.

Dans le cadre de ce projet, TEREA recherche **deux assistant(e)s technique(s) long-terme, expert(e)s en aménagement forestier, certification et légalité**, basé(e)s à Brazzaville.

Profil

Vous disposez des qualifications et compétences suivantes :

- **Diplôme d'Ingénieur, ou équivalent, en foresterie ou gestion des ressources naturelles** ou domaines connexes. En l'absence de diplôme, une expérience professionnelle d'au moins 10 ans (s'additionnant à celle requise pour l'expérience professionnelle générale) pourra être considérée ;
- Au moins **6 ans d'expérience avérée en aménagement forestier, ou certification de gestion forestière/environnementale**, chaîne de contrôle ou management de la qualité et/ou gestion de projet ;
- **1 expérience professionnelle, de minimum 1 an, en Afrique centrale** sera considérée comme un atout ;
- 1 expérience professionnelle, de minimum 1 an, dans un **pays engagé dans un processus APV FLEGT** sera considérée comme un atout ;
- Aptitude au travail en équipe, capacités managériales, de communication et de coordination ;

Conditions

Poste basé à Brazzaville, République du Congo. Déplacements possibles dans le pays.

Durée : 30 mois (temps plein) à partir du deuxième trimestre 2022.

Contrat d'expatriation

Pour répondre à cette annonce, merci d'envoyer votre CV à recrut@terea.net en précisant en intitulé « SIVL Congo ».

Les candidatures féminines sont encouragées.